

[https://www.pressegauche.org/Rigidite-et-non-respect-des-restrictions-medicales-des-professionnelles-et-d  
es](https://www.pressegauche.org/Rigidite-et-non-respect-des-restrictions-medicales-des-professionnelles-et-d<br/>es)



**Rigidité et non-respect des  
restrictions médicales : des  
professionnelles et des  
professionnels ayant une  
santé fragile obligés de rentrer  
travailler et sans possibilité  
d'aménager une partie de leurs  
tâches en télétravail**

# (FPPE-CSQ)

- Communiqués -



Date de mise en ligne : vendredi 4 septembre 2020

---

**Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés**

---

**MONTRÉAL, le 4 sept. 2020 - Si la bienveillance était de mise au début de la pandémie, la réalité bureaucratique des gestionnaires dans le milieu scolaire a vite repris sa place dès la rentrée. La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) dénonce que plusieurs de ses membres, tels que des femmes enceintes, des personnes ayant une santé fragile ou celles souffrant d'une ou de plusieurs maladies chroniques, se sont vu refuser le droit au télétravail, sous prétexte qu'ils ne cadraient pas dans les critères du ministère de l'Éducation annoncés le 25 août dernier. La liste actuelle sur laquelle ces décisions sont basées est bien trop courte et restrictive, selon la Fédération, puisqu'elle ne couvre pas plusieurs problèmes de santé sérieux, notamment des problèmes respiratoires chroniques pour lesquels on appelle le reste de la population à la vigilance.**

« On nous rapporte que, dans certains centres de services scolaires, et ce, dans différentes régions du Québec, aucun accommodement n'est offert aux personnes à risque, peu importe leur état de santé. On ne considère pas leur vulnérabilité face à la COVID-19 et on leur demande de se présenter au travail. Pourtant, jusqu'à cet été, ces mêmes personnes ont fourni une pleine prestation de travail à distance ! », s'exclame Jacques Landry, président de la FPPE-CSQ.

La FPPE-CSQ dénonce l'incongruité entre les décisions de santé publique et la réalité du travail dans les écoles. Plusieurs cas ont été dénombrés cette semaine où des employés exigeant des conditions de travail particulières se sont butés à des refus catégoriques. Cette situation est déplorable, d'autant plus que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ferme les yeux et semble adopter une attitude complaisante envers les employeurs, en refusant d'intervenir dans la plupart des cas. Parfois, c'est le matériel de protection qui n'est pas fourni aux professionnels, même à des professionnelles enceintes. D'autres fois, c'est la réalité du milieu de travail qui se prête difficilement aux mesures de distanciation physique. Bref, la réalité dans les écoles est loin de ressembler à la théorie.

C'est pourquoi la FPPE-CSQ exige des consignes claires et un suivi rigoureux sur leur application, en prenant en compte la santé et la sécurité de tous les travailleurs, dans tous les centres de services scolaires, ainsi que le respect des recommandations médicales émises par les médecins traitants pour les personnes à risque.

Ironiquement, dans les cas où des professionnelles et des professionnels réussissent à faire reconnaître leurs recommandations médicales et à poursuivre en télétravail, ils doivent se présenter de nouveau au travail, en personne, pour exercer leur droit de refus. La FPPE-CSQ est outrée de constater un tel niveau de rigidité et de manque de jugement de la part de certains gestionnaires scolaires, ainsi que de la CNESST, et du manque de clarté à l'application des règles sanitaires de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), censées assurer la protection des personnes à risque.

« Alors qu'on vit une pénurie dans le milieu de l'éducation, tout ce que les employés professionnels souhaitent, c'est d'être accommodés afin de poursuivre le travail à distance et soutenir les élèves. Certaines tâches s'y prêtent très bien. Ils ont mis la main à la pâte depuis le début et, dans le contexte actuel, la collaboration et la souplesse devraient prévaloir. Au lieu de leur faire vivre un stress supplémentaire, il faut un mot d'ordre clair de la part de l'INSPQ et de la CNESST pour protéger leur santé », se désole Jacques Landry.